



Refuse regroupement familiale

Par **RIMERIMOU**, le **26/06/2011** à **16:31**

Bonjour tout le monde
j'ai déposé le dossier de regroupement familial pour mon mari qui est au maroc le 14/12/2010
le 21/06/2011 réponse défavorable de la préfecture de Cergy pour motif ressource insuffisante
mon salaire net 1050€ et brut 1500€ j'ai parlé avec mon employeur il m'a fait une augmentation de 20% sur mon salaire
Nous sommes trois personnes moi mon mari et notre bébé de 8 mois et je suis copropriétaire
je suis à la recherche d'un avocat pour écrire la lettre de recours gracieux

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **17:55**

Mais vos revenus des 12 mois précédents votre demande étaient de combien ?
mon salaire net 1050€ et brut 1500€
Y a un souci là
En 2010, le SMIC net était à 1.055,42 euros et le brut était à 1 343,77 euros
Si vous gagnez 1500 euros brut, le net est forcément au-delà de 1050 euros, donc si vous avez amené des documents avec ces chiffres, il doit, en plus, y avoir soupçons de faux documents.
En tout cas, 1050 euros net, c'est en dessous du SMIC donc ne donne pas droit au regroupement familial

Par **RIMERIMOU**, le **27/06/2011** à **00:49**

ds! c'est de ma faute alors j'ai vérifié mon bulletin de salaire et j'ai trouvé le salaire net 1055,43 et le salaire brut 1343,80

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **03:28**

[citation]Mais vos revenus des 12 mois [fluo]précédent votre demande[/fluo] étaient de combien ? [/citation]

Par **RIMERIMOU**, le **29/06/2011** à **04:05**

quand j'ai déposer la demande j'avais que 10 fiche de paie

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **04:49**

donc voilà le problème. Les revenus sont estimés sur un an donc 10 mois de revenus au SMIC divisés par 12, ça ne fait pas le SMIC mensuel en moyenne. Dommage de ne pas avoir attendu 2 mois de plus pour faire la demandernrnVous n'avez plus qu'à refaire une demande